Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260708-DCM2026_056-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2025-056 – VIE LOCALE – Tarif des chèques livres du salon du livre

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
29	23	15	pour : contre :	29 0	Abstentions :	0

Date de la convocation : Jeudi 02 juillet 2026
L'an deux mille vingt-six, le huit juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Catherine PAILLERON-JOANNIC, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Michel CROCHET, Paulette LAMBERT, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Yvan LE NEVE, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Virginie TOUZARD, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Vincent GUYOT, Loeiza LE GAL, Gérard LELOUP, Vincent TANGUY, Kahina SAADI

Pouvoirs : Gaspard GUCCIARDI a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Mélody LAY a donné pouvoir à Luc JEROME, Camille LAMOUR a donné pouvoir à Carole RAMAUX, Chantal CHARRERON a donné pouvoir à Kahina SAADI, Eric MAHE a donné pouvoir à Gérard LELOUP, Cécilia VENET-LASNIER a donné pouvoir à Vincent TANGUY

Absence : Gaspard GUCCIARDI, Mélody LAY, Camille LAMOUR, Chantal CHARRERON, Eric MAHE, Cécilia VENET, LASNIER

Secrétaire de séance : Gaël LACROIX

Le Salon du livre est organisé tous les deux ans devant la médiathèque de Surzur.

À cette occasion, chaque élève des deux écoles de la commune reçoit un chèque-livre utilisable auprès des auteurs, libraires et maisons d'édition présents lors du salon.

Afin de favoriser l'accès à la lecture et de tenir compte de l'évolution du prix des ouvrages, il est proposé de porter la valeur unitaire du chèque-livre de 6 € à 7 €.

VU l'avis favorable de la commission Culture en date du 16 juin 2025 ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260708-DCM2026_056-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer la valeur du chèque-livre attribué aux élèves des écoles de Surzur dans le cadre du Salon du livre ;

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE de poursuivre la prise en charge par la commune du remboursement des chèques-livres présentés par les auteurs, les libraires et les maisons d'édition ayant participé au Salon du livre de Surzur ;

FIXE la valeur unitaire du chèque-livre à 7 € ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 09 juillet 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 09/07/2026 Qualité : Maire Noëlle CHENOT	

MAIRIE DE SURZUR
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

1, Place Xavier de Langlais, 56450 SURZUR – Téléphone – 02 97 42 12 52
Télécopie : 02 97 42 03 54 – Courriel : mairie@surzur.fr – www.surzur.fr